



location nue et meublée dans un même immeuble en indivision

Par **Bruno Debrie**, le **28/06/2019** à **10:01**

Bonjour à tous 😎.

Je possède avec mes 2 sœurs un immeuble de trois appartements. Nous sommes en indivision. 2 sont actuellement loués "nus". Nous envisageons de louer le troisième en meublé au forfait. Celà peut-il poser problème fiscalement ?. En fait avons nous le droit de louer "nu" et "meublé" dans un immeuble qui n'est pas en copro mais qui possèdent plusieurs appartements ?. 😞

Cordiaux remerciements.Bruno.

Par **janus2fr**, le **28/06/2019** à **13:42**

Bonjour,

Bien sur, qu'est-ce qui vous fait penser que ce ne serait pas possible ?

Par **Bruno Debrie**, le **28/06/2019** à **14:15**

Bonjour Janus, merci pour votre réponse. Le fait que l'immeuble ne soit pas en copropriété me faisait douter. On est tellement surpris par la "non logique des lois parfois", que l'on se dit qu'il vaut mieux ne pas passer à coté d'un article qui aurait pu mettre en défaut l'action entreprise.